



Assemblée générale

Distr. limitée
30 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Première Commission

Point 98 hh) de l'ordre du jour

**Désarmement général et complet :
vérification du désarmement nucléaire**

Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Eswatini, Finlande, Grèce, Haïti, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Thaïlande : projet de résolution révisé

Vérification du désarmement nucléaire

L'Assemblée générale,

Rappelant les principes fondamentaux dont doivent s'inspirer les négociations sur le désarmement, énoncés dans le Document final de sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement¹, et les principes généraux de vérification du désarmement énoncés dans les principes de vérification élaborés en 1988 par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies², sans préjudice du mandat de la Conférence du désarmement,

Rappelant également sa résolution [71/67](#) du 5 décembre 2016, dans laquelle elle a, entre autres choses, prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres et de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire,

Réaffirmant l'engagement commun de réaliser de nouvelles avancées en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires,

Convaincue que, même si la vérification n'est pas une fin en soi, il faudra développer les mécanismes multilatéraux de vérification du désarmement pour assurer le respect des accords multilatéraux de désarmement nucléaire, en vue de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires,

¹ Résolution [S-10/2](#).

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session extraordinaire, Supplément n° 3 (A/S-15/3)*, par. 60 (par. 6, sect. I, du texte cité).



Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général³,

Consciente du caractère novateur des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, puisqu'elle n'avait jamais créé auparavant d'organe spécialement chargé des questions de vérification du désarmement nucléaire, et consciente également de la nécessité de poursuivre les travaux relatifs au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, compte tenu du rapport du Groupe d'experts⁴,

Notant qu'un régime de vérification multilatérale crédible dans lequel tous les États auraient confiance sera indispensable à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires,

Notant également que le renforcement des capacités de vérification du désarmement nucléaire est un élément indispensable du processus de désarmement nucléaire et qu'il est aussi l'un des facteurs fondamentaux qui déterminent si l'objectif de la vérification peut être effectivement atteint, et notant en outre que si le renforcement durable des capacités de vérification du désarmement nucléaire revêt une grande importance il connaît aussi des difficultés d'ordre pratique,

Considérant qu'il faut concilier les activités de vérification du désarmement nucléaire avec les préoccupations légitimes des parties à un accord ou des participants à un arrangement, que ces préoccupations concernent la souveraineté, la sécurité, la sûreté ou la non-prolifération,

Prenant note de la contribution des représentants de la société civile provenant d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires et scientifiques,

1. *Se félicite* de l'adoption par consensus du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire établi conformément à sa résolution 71/67⁴ ;

2. *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur les questions de fond présentées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session ;

3. *Engage* la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement à analyser les questions de vérification du désarmement nucléaire, notamment en examinant quant au fond le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire ;

4. *Se félicite* de l'action menée pour renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire ;

5. *Préconise* la poursuite des travaux relatifs à la vérification du désarmement nucléaire, compte tenu du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire ;

6. *Prie* le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux composé de 25 personnes au maximum, choisies suivant les principes de la représentation géographique équitable et d'une participation équitable des femmes et des hommes, qui se réunira à Genève pour quatre sessions d'une semaine chacune en 2021 et en 2022, pour examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, notamment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques, sur la base du rapport du Groupe d'experts

³ A/72/304.

⁴ A/74/90.

gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire⁴ et des vues des États Membres dont il est question au paragraphe 2 ci-dessus ;

7. *Prie* la présidence du groupe d'experts gouvernementaux d'organiser à New York deux réunions consultatives intersessions informelles à composition non limitée afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, lesquelles seront communiquées par la présidence au groupe d'experts pour examen ;

8. *Prie* le Secrétaire général de fournir toute l'assistance nécessaire au groupe d'experts gouvernementaux et à sa présidence, notamment en lui communiquant tout document utile ;

9. *Invite* le Secrétaire général à lui transmettre le rapport du groupe d'experts gouvernementaux à sa soixante-dix-septième session ainsi qu'à la Conférence du désarmement ;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Vérification du désarmement nucléaire ».
